École du Petit-Collège
9343, rue Jean-Milot
LaSalle (Québec) H8R 1Y7
☎ (514) 748-4661
🖷 (514) 595-2131
Courriel : direction.ecolepetit-college@csmb.qc.ca

Absences d'élèves pour voyages ou vacances pendant les jours de classe

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de retirer votre enfant de l'école pour faire un voyage, nous ne pouvons vous donner une telle autorisation et nous devons vous rappeler l'article 14 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui stipule que :

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier du calendrier scolaire de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

Si toutefois vous décidez de partir quand même en voyage, nous vous demandons de suivre le plan de travail ci-joint et de remplir le formulaire ci-dessous.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Isabelle Bériault
Directrice

Nous avons pris connaissance de la lettre et de la feuille de recommandation ci-jointe et nous sommes conscients de l'importance du travail scolaire scolaire de notre enfant et que sa présentation orale, faite à son retour, sera comptabilisée en français oral. Nous nous engageons à suivre ces recommandations et à l'aider à travailler tous les jours à son journal de voyage.

Notre enfant _____ sera absent de l'école pour un voyage du _____ au _____.

Raison du voyage : _____

Nom du pays visité: _____

Signature : _____ Date : _____

École du Petit-Collège
9343, rue Jean-Milot
LaSalle (Québec) H8R 1Y7
☎ (514) 748-4661
🖷 (514) 595-2131
Courriel : direction.ecolepetit-college@csmb.qc.ca

Absences d'élèves pour voyages ou vacances pendant les jours de classe

1. Principe de base:

Les autres élèves sont en classe et le jeune absent a à maintenir son activité intellectuelle et à garder une habitude de travail.

2. Travail à faire :

- Écrire chaque jour un minimum d'une page :
  - en français : journal de voyage
  - en mathématiques : les dépenses et problèmes de la vie courante, les distances parcourues
  - en histoire : les faits du pays visité
  - en géographie : cartes et plans, les villes, villages, ressources naturelles, topologie, etc.
- Il est recommandé de lire tous les jours : livres, feuillets touristiques, textes sur les monuments, etc.

3. Présentation orale :

Au retour, l'élève devra présenter son journal de voyage devant le groupe et sera évalué pour ce travail. Cette évaluation sera à inclure dans la note de français au bulletin.

4. Recommandation :

Si un jeune désire un jour de congé, il ne peut pas annoncer qu'il produira 2 pages le lendemain mais devra plutôt faire 2 pages la veille.

Merci de votre collaboration et bon voyage !

Note : les enseignants ne donneront pas de matériel scolaire pour cette absence.